

Message du Sénat

M. Cullen: Les conditions sont bonnes pour ces sociétés; c'est pour cela qu'elles restent.

M. Andre: Ce que le député de Sarnia (M. Cullen) ne sait peut-être pas, c'est que les États-Unis sont réservés à Exxon, la mer du Nord à Esso Grande-Bretagne et le Moyen-Orient à une filiale d'Exxon. Imperial Oil n'a nulle part où aller. Elle est coincée ici. On ne peut pas la forcer à quitter le pays. Elle ne peut pas aller dans n'importe quel pays, à la différence des Canadiens qui quittent justement le pays en grand nombre. Louis Rukeseyer, un spécialiste américain, a écrit dans le *Chronique* de Houston, un article intitulé «Thank You, Canada», où il dit que le programme énergétique national est une véritable bénédiction pour les États-Unis.

Des géologues, des géophysiciens et des ingénieurs qualifiés partent en grand nombre pour les États-Unis. Ils emportent avec eux des milliards de dollars, de la machinerie et des installations de toutes sortes et leur talent. Denver aujourd'hui offre au promeneur le spectacle qu'offrait Calgary il y a cinq ans. Plusieurs grands immeubles à bureaux sont en construction, par des Canadiens et pour des Canadiens. Le gouvernement actuel a plus aidé Denver que ne l'ont jamais fait les États-Unis. Il a fait plus pour l'économie de Denver que pour toute la moitié est du Canada.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[Français]

LA SANCTION ROYALE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 17 décembre, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

* * *

[Traduction]

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le bill C-51, tendant à modifier la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES INTÉRÊTS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de commenter le discours que vient de faire mon préopinant. Nous aurons l'occasion de discuter des points qu'il a soulevés lorsque le comité sera saisi du bill. Toutefois, il ne me semble pas convenable et je trouve plutôt contraire aux traditions de la Chambre et des assemblées législatives provinciales de s'attaquer à des fonctionnaires et, qui plus est, de les nommer. Les lignes de conduite qu'énoncent le bill et, de façon plus générale, l'exposé de la politique énergétique, sont celles du gouvernement. Ce sont le ministre, le cabinet et le gouvernement en général qui en sont responsables. Il n'est donc pas nécessaire de nommer des fonctionnaires et de s'attaquer à eux à la Chambre des communes.

● (1650)

Le bill C-48 qu'on nous propose d'adopter porte sur la mise en valeur des terres du Canada. Ce territoire représente plus de deux fois la superficie des dix provinces réunies; il comprend près de 1.5 million de milles carrés situés dans les Territoires et dans l'Arctique et 2.5 millions de milles carrés de terres submergées.

Ces régions constituent un élément essentiel pour l'avenir énergétique du Canada parce qu'elles recèlent probablement des réserves pétrolières qui permettront au Canada de bénéficier d'une sécurité sans pareille au monde.

Le projet de loi tient compte du fait que l'exploitation de ces richesses nouvelles exige de nous une action prompte et décidée. Il s'inspire également des pratiques adoptées au cours d'une période révolue de notre histoire énergétique.

Les députés se rappelleront qu'au moment où il a été question pour la première fois d'exploiter nos ressources sous-marines et les ressources de l'Arctique, ce n'était ni l'énergie ni le pétrole bon marché qui faisaient défaut. A cette époque-là, personne ne voyait l'urgence de mettre en valeur les terres du Canada. C'étaient des territoires dont les ressources énergétiques étaient à peu près inconnues, et le gouvernement a autorisé la prospection de ces régions d'une façon qui nous paraîtrait aujourd'hui beaucoup trop insouciance.

Il y a plus de 20 ans, nous avions en place un programme de prospection qui permettait aux sociétés autorisées d'occuper le terrain indéfiniment, à très peu de frais, sans être obligées de le prospecter ou de l'exploiter. Cependant, à mesure que prenait forme la crise énergétique mondiale, cette situation devenait de plus en plus anormale. C'est pourquoi le gouvernement entreprit, de concert avec les sociétés intéressées, d'élaborer une nouvelle politique visant à accélérer la prospection et l'exploitation des terres du Nord et des ressources sous-marines, effort qui fut concrétisé par le bill C-20 dont on a fait mention au cours du présent débat.